Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-253500995-20261103-DB_2026_067-DE

Délibération 2026-067

Comité syndical du mardi 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, mardi 3 novembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le vendredi 23 octobre 2026, s'est réuni à la salle de réunion de l'UVO (Point Clos à Gaël), sous la présidence de M Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION
1.Présents : Mme BOUGAULT, M MARIE
2.Ont donné Pouvoir : M CHEVALIER à Mme BOUGAULT
3.Excusés : M BRIAND, , MME MAILLARD

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE
1.Présents : M CARON, M DELAUNAY, M PERTUISEL
2.Ont donné Pouvoir :
3.Excusés :

BROCELIANDE COMMUNAUTE
1.Présents : M. BANCHEREAU, M BERREE, M BOUILLAND, M CHEVALIER, M HAUPAS, MME ROBIN,
2.Ont donné Pouvoir : M BARAZER à M GUINARD
3.Excusés : M DESMET, M PANNETIER, M RAOULT, M VALLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN
1.Présents : M BRIAND, M CHICOINE, M GAUTIER, M GOBIN, M GUINARD, M LOHAT, M PIEDERRIERE, M SOURDAINE, MME THOMAS, M VITRE Pierre
2.Ont donné Pouvoir : Mme BESNARD à M CHICOINE
3.Excusés : M DAVID, M RAMEL, M VITRE Didier

MONTFORT COMMUNAUTE
1.Présents : M BARBE, M BEAUJEAN, Mme BERREE, M HEUZE, M HUBERT, M LEBORGNE, M MENGUY, M POULAIN, M RONSIN
2.Ont donné Pouvoir : MME BONDON à Mme BERREE, M CHEREL à M HUBERT, M JOUAN à M RONSIN, M MEURICE à M BEAUJEAN
3.Excusés : M BLOUET, M COLLET,

PLOERMEL COMMUNAUTE
1.Présents : M. CHAUMORCEL, Mme CLERO, M MANENC,
2.Ont donné Pouvoir :
3.Excusés : M ARGENTIN, M GICQUEL, M MORIN, M PIRON

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE
1.Présents : M DUVIC, M GOUELLO, MME LEVASSEUR, M. POIRIER
2.Ont donné Pouvoir : MME HERVE à M GOUELLO
3.Excusés : M BELLEC, M JOSSE, M NARAT

Secrétaire de séance : M GOBIN
Assistaient également à la réunion :
Services du SMICTOM : M BOHANNE, M BOUCHERIE, M ROUAULT
Séance close à 10h55

M GOBIN est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-253500995-20261103-DB_2026_067-DE

Objet : Attribution du marché de « marché transport des déchets ménagers et assimilés

L'AO a été lancé le 2 septembre dernier.
Il concerne le « Marché de prestations de transport de déchets ménagers et assimilés entre les sites de transfert et les exutoires de traitement ».
Date et heure limite de réception des offres : 09/10/2026 à 12h.

Critères de jugement des offres :

- Prix : 60 points
- Valeur technique de l'offre : 30 points
- Valeur environnementale de l'offre : 10 points

L'analyse des offres a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres le 20/10 à 8h30.
Les conclusions de la CAO sont présentées au comité syndical du 03/11/2026.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots suivants :

- Lot 1 : au groupement SPHERE / LE GOFF qui a présenté l'offre techniquement et financièrement la plus adaptée pour un montant sur 4 ans de **957 600 € HT (1 010 268 € TTC)**.
- Lot 2 : au groupement SPHERE / LE GOFF qui a présenté l'offre techniquement et financièrement la plus adaptée pour un montant sur 43 mois de **212 448,67 € HT (224 133,35 € TTC)**.
- Lot 3 : au groupement SPHERE / LE GOFF qui a présenté l'offre techniquement et financièrement la plus adaptée pour un montant sur 4 ans de **125 664 € HT (132 575,52 € TTC)**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les marchés des lots 1 à 3 au groupement SPHERE / LE GOFF**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à son exécution et à son règlement**

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 3 novembre 2026

Nombre de délégués en exercice :	63
Nombre de délégués présents :	37
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de voix pour :	45
Abstentions :	0
Contre :	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,
Hubert GUINARD

